



Conseil économique et social

Distr. générale
7 juin 2010
Français
Original : anglais

Session de fond de 2010

New York, 28 juin-23 juillet 2010

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

Coopération régionale

La coopération régionale dans les domaines économique et social et domaines connexes

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Dans la plupart des pays en développement, la crise économique et financière mondiale et l'instabilité persistante des prix des produits de base ont compliqué le maintien de la croissance et du développement économiques. Certaines des tendances positives vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement pendant les années de prospérité (2002-2008) se sont inversées¹. C'est ainsi que 63 millions de personnes de plus souffrent de la faim en raison de la crise actuelle. Les crises alimentaire et énergétique antérieures ont eu elles aussi des répercussions sur ces objectifs et notamment sur les cibles relatives à la pauvreté et à la faim.

Les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sont mitigés et inégaux. On n'a vraiment progressé que vers certains des objectifs et indicateurs connexes; d'autres sont à la traîne. De même, les progrès varient d'un pays et d'une région à l'autre. Dans les pays, il existe des disparités frappantes entre zones urbaines et zones rurales et entre différentes couches de la population.

* E/2010/100.

** Le rapport a été présenté après le délai fixé afin de tenir compte de l'issue des sessions des commissions régionales, la dernière ayant pris fin le 1^{er} juin 2010.

¹ Les données et analyses figurant dans le rapport émanent surtout de sources indiquées par les cinq commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies, complétées, dans certains cas, par des sources mondiales émanant de divers organismes des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods. La liste complète des sources figure au site Web suivant : www.un.org/regional/commissions/MDGs.html.



Le redressement mondial a jusqu'ici évolué mieux que prévu mais son rythme varie d'une région à l'autre. Les mesures sans précédent qui ont été prises, et notamment les stimulants fiscaux massifs face au grave ralentissement conjoncturel, s'avèrent efficaces. Le rapport évoque plusieurs enseignements tirés de ces diverses ripostes. Une coopération régionale et Sud-Sud renforcée a permis aux pays de mieux résister aux effets conjugués des crises récentes. L'activité dynamique des économies émergentes comparée à celle des pays développés prévue pour les années à venir fait de la coopération Sud-Sud un élément important pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Pour exploiter les enseignements tirés des crises conjuguées, les gouvernements des différentes régions devraient s'appliquer à monter encore des ripostes coordonnées, solidaires et mutuellement informées. C'est particulièrement important pour bien gérer les stratégies de sortie des trains de mesures de stimulation quant au calendrier et aux secteurs de sortie afin d'éviter que la crise se fasse encore sentir, y compris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le présent rapport est présenté au Conseil économique et social conformément à la résolution 1823 (XVII) de l'Assemblée générale et à sa propre résolution 1817 (LV). La première partie porte sur les progrès faits par différentes régions pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et sur les enseignements tirés de la crise pour éviter les rechutes et accélérer la réalisation des objectifs. Elle expose aussi la manière dont la coopération Sud-Sud, fortement appuyée par les commissions régionales, soutient l'action de développement et les efforts et les progrès intéressant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La deuxième partie du rapport concerne les faits nouveaux dans certains domaines de coopération régionale et interrégionale, y compris les autres questions générales abordées aux sessions ministérielles des commissions; les efforts accrus visant à renforcer la cohérence au niveau régional, grâce notamment au mécanisme de coordination régionale réuni par les commissions régionales, comme l'a prescrit le Conseil économique et social; ainsi que la coopération interrégionale constante entre les commissions.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Perspectives régionales d'action mondiale	4
A. Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	4
1. Aperçu régional	4
2. État des progrès vers les divers objectifs du Millénaire pour le développement dans les régions	6
3. Tirer les enseignements de l'expérience pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	15
B. Lutter contre les effets de la crise économique et financière par la coopération régionale	17
C. Coopération Sud-Sud	19
D. Problématique hommes-femmes et autonomisation des femmes	22
1. Examens régionaux de « Beijing +15 »	22
2. Appui régional à la campagne du Secrétaire général intitulée « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes »	24
3. Trentième anniversaire de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	25
II. Faits nouveaux dans certains domaines de coopération régionale et interrégionale	25
A. Questions nouvelles abordées par les commissions régionales lors des sessions ministérielles et autres réunions de haut niveau	25
B. Cohérence au niveau régional	27
1. Le Mécanisme de coordination régionale	27
2. Le Mécanisme de coordination régionale et les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement	30
C. Amélioration de la coopération interrégionale entre les commissions régionales	32

I. Perspectives régionales d'action mondiale

A. Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Objectifs du Millénaire pour le développement

Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim.

Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous.

Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile.

Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle

Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.

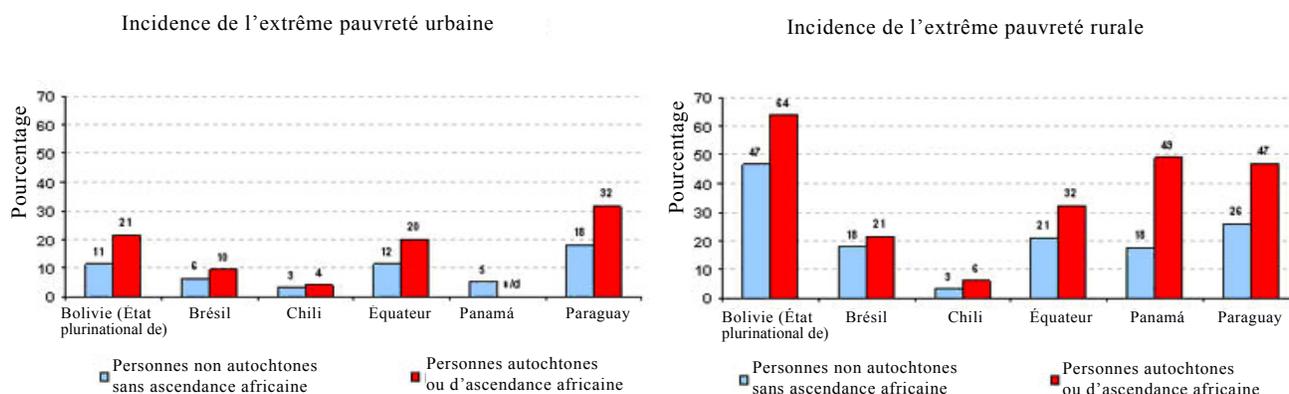
Objectif 7 : Préserver l'environnement.

Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

1. Aperçu régional

1. La plupart des évaluations mondiales, régionales et nationales indiquent que les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sont mitigés et inégaux. On n'a vraiment progressé que vers certains des objectifs et indicateurs connexes; d'autres sont à la traîne. De même, les progrès varient d'un pays et d'une région à l'autre. Ces résultats mitigés s'observent tant dans les régions qu'entre elles et souvent dans un même pays, avec des disparités frappantes entre zones rurales et zones urbaines et entre les différentes couches de la population. On le voit par exemple en Amérique latine et dans les Caraïbes quand on compare la pauvreté rurale avec la pauvreté urbaine (voir fig. I).

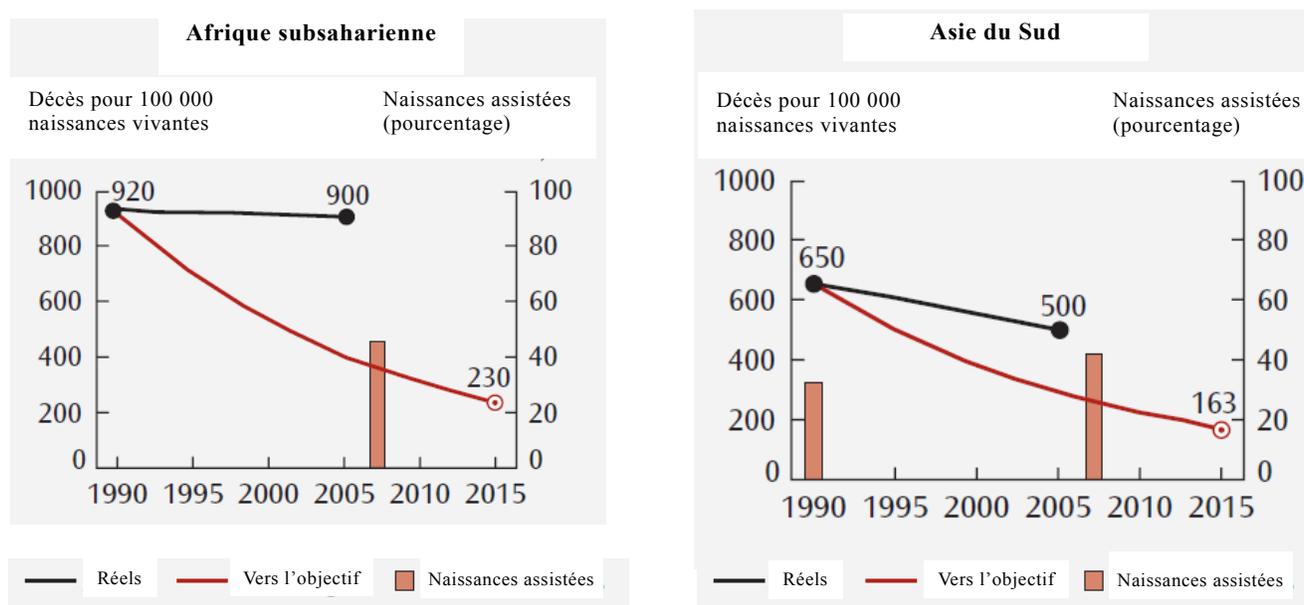
Figure I
Amérique latine et Caraïbes (7 pays) : extrême pauvreté urbaine et rurale
et par origine ethnique (vers 2007)



Source : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, d'après des calculs tirés d'enquêtes publiques dans les pays cités.

2. Dans la plupart des régions, dès avant les crises alimentaire, énergétique et économique, les progrès vers certains objectifs et les cibles connexes étaient insuffisants, notamment s'agissant de la santé maternelle, de la viabilité environnementale et de l'accès à l'assainissement. C'est pour la santé maternelle que les perspectives sont les pires. En effet, chaque année, 500 000 femmes décèdent à cause de problèmes de grossesse et 85 % des morts maternelles ont lieu en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud (voir fig. II). L'Afrique subsaharienne a le taux de mortalité maternelle le plus élevé : 900 décès pour 100 000 naissances, soit 20 fois le taux de l'Europe et de l'Asie centrale.

Figure II



Source : Annexe du Rapport de suivi mondial 2009, Banque mondiale.

3. De plus, dans nombre de pays en développement, notamment en Amérique latine et dans les Caraïbes, de graves disparités socioéconomiques persistent et l'exclusion des groupes et populations vulnérables – femmes, jeunes, peuples autochtones et collectivités rurales – est courante. Le chômage des jeunes est démesurément élevé, notamment en Afrique et dans la région arabe, y compris chez les 14 États membres de la Commission économique pour l'Asie occidentale (CESAO). Or, la promotion de l'emploi des jeunes et l'égalité des sexes sur le marché du travail sont des facteurs déterminants de croissance à long terme et de stabilité politique. Il importe donc de mettre au point et en œuvre un « programme de développement dans l'égalité » fondé notamment sur une politique macroéconomique de développement inclusif, comme l'ont proposé les commissions régionales et d'autres organismes des Nations Unies.

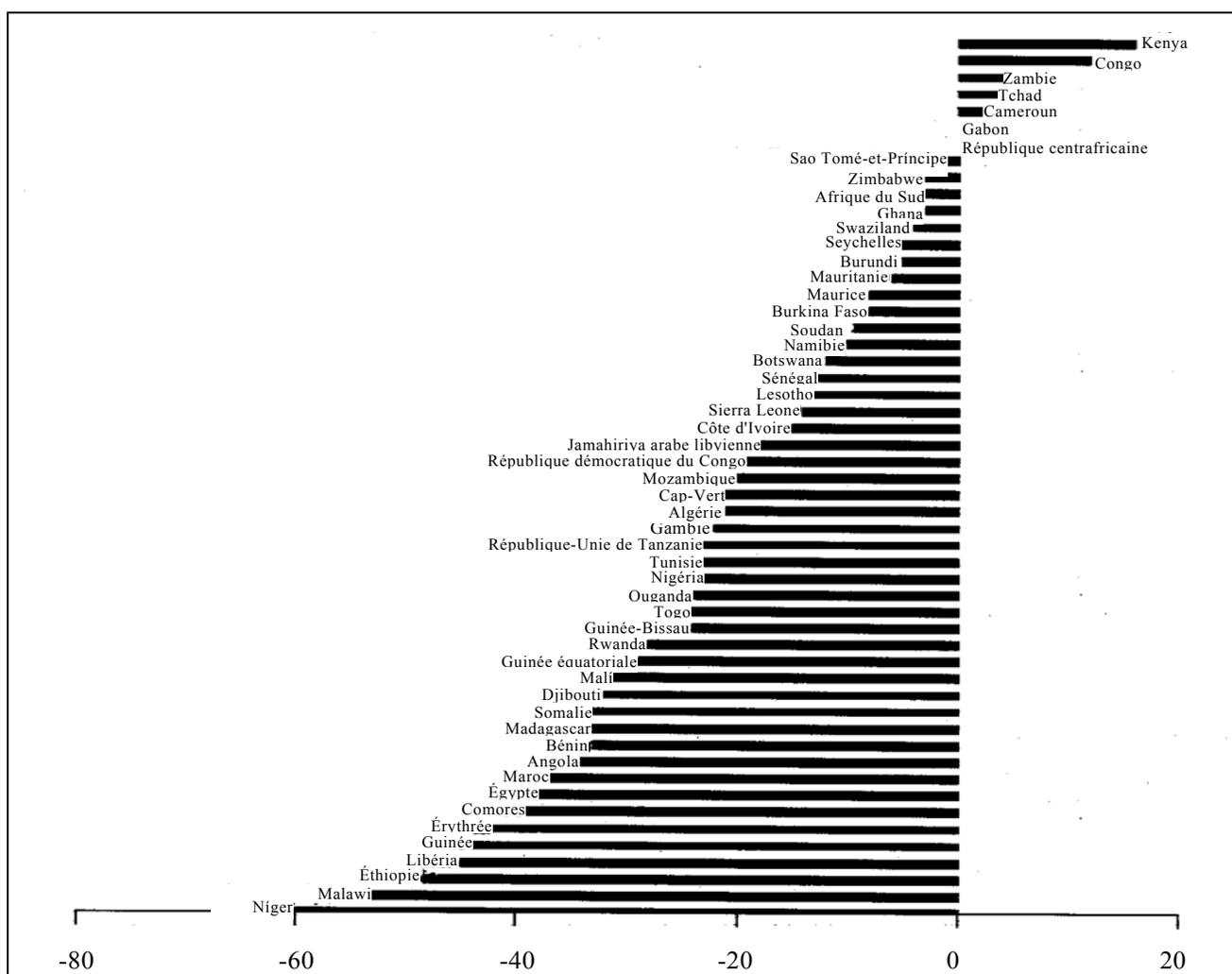
2. État des progrès vers les divers objectifs du Millénaire pour le développement dans les régions

4. La sous-région qui ne suit à aucun égard, y compris pour réduire la pauvreté, est l'Afrique subsaharienne. On dit souvent que la région Afrique est distancée par les autres dans la marche vers les objectifs du Millénaire pour le développement. Certes, les données actuelles jusqu'à 2007 le confirment, mais ce tableau sommaire méconnaît les grandes réalisations de certains pays et leur potentiel multiplicatif. Car, dans l'ensemble, les données recueillies par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) montrent que les pays d'Afrique ont fait des progrès lents mais constants vers les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment s'agissant des indicateurs suivants : accroissement des inscriptions dans le primaire, parité des sexes, réduction du paludisme et de la tuberculose, lutte contre la propagation du VIH/sida et réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans². Cumulativement, le nombre d'adultes et d'enfants nouvellement infectés par le VIH a baissé de 17,4 % de 2001 à 2008.

5. Le taux de mortalité des moins de 5 ans a baissé de 21 %, tombant de 168 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1990 à 132 en 2008, mais ces progrès varient énormément d'un pays à l'autre. Dans la figure qui suit, ceux qui ont obtenu les meilleurs résultats sont à gauche et ceux qui ont obtenu les moins bons à droite. C'est le Niger qui a obtenu les meilleurs résultats contre la mortalité infantile, tandis que les moins bons sont ceux du Kenya, suivi par le Cameroun, le Tchad, le Congo et la Zambie. Au total, le rythme des progrès de la région pour réduire la mortalité des moins de 5 ans reste insuffisant.

² Voir site Web des commissions régionales : www.un.org/regionalcomissions/MDGs.html.

Figure III
Réduction (en pourcentage) des taux de mortalité infantile de 1990 à 2007



Source : Calculs de la CEA d'après les données de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies actualisées en juillet 2009.

6. Des progrès modestes ont été faits en Afrique pour réduire la mortalité maternelle, la pauvreté et la faim. Bien que, pour les évaluer exactement, les données restent insuffisantes, celles dont on dispose indiquent que la région garde le taux de mortalité maternelle le plus élevé du monde. Et d'après les tendances constatées de 1990 à 2005 et sauf vigoureuses interventions, la majorité des pays d'Afrique n'auront pas atteint cette cible en 2015.

7. La moyenne des revenus a beau avoir augmenté en Afrique, la région n'a malheureusement pas eu part aux succès remportés par la lutte mondiale contre la pauvreté. Certains pays progressent dans cette voie : le Ghana a déjà atteint la cible; mais la région dans son ensemble n'y parviendra pas en 2015. En 2005, la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté en Afrique centrale,

orientale, australe et occidentale (en prenant le seuil de 1,25 dollar par jour) était de 51 % contre 4 % en Afrique du Nord (où d'ailleurs elle a augmenté car elle était de 3 % en 1990).

8. Avant la crise économique, l'Asie et le Pacifique avaient fait des progrès remarquables. La région avait atteint rapidement plusieurs indicateurs : réduction des disparités de sexe dans l'enseignement primaire et tertiaire; arrêt de la propagation du VIH, du sida et de la tuberculose, et réduction de moitié de la proportion des personnes vivant en dessous du seuil de la pauvreté (1,25 dollar par jour). Ces progrès sont encourageants mais ces agrégats régionaux masquent inévitablement des écarts considérables entre les sous-régions et les groupes de pays. Parmi les sous-régions, l'Asie du Sud-Est a déjà atteint les cibles pour 11 des 21 indicateurs évalués et elle est en passe d'en atteindre quatre autres. Elle est suivie des pays d'Asie du Nord et du centre qui, collectivement, ont déjà atteint les objectifs pour neuf indicateurs. L'Asie du Sud elle-même fait de grands progrès pour huit indicateurs mais elle avance lentement pour beaucoup d'autres. Dans l'ensemble, les pays des îles du Pacifique ont été moins heureux : ils ont reculé ou manqué le pas pour 11 indicateurs et n'ont progressé, lentement, que pour deux : ceux concernant la mortalité infantile et celle des moins de 5 ans (voir la figure IV).

Figure IV

Groupes de pays bien ou mal placés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement

Objectif	1	2	3	4	5	6	7
	Pauvreté (1,25 dollar/jour) Insuffisance pondérale (enfants)	Inscriptions (primaire) Élèves en classe finale (primaire) Achèvement des études primaires	Égalité des sexes (primaire) Égalité des sexes (secondaire) Égalité des sexes (tertiaire)	Mortalité des moins de 5 ans Mortalité infantile	Soins prénatals (au moins une fois) Naissances assistées par des spécialistes	Prévalence du VIH Incidence de la tuberculose Prévalence de la tuberculose	Couverture forestière Zones protégées Émissions de CO ₂ Consommation de substances à PDD Eau (total) Assainissement (total)
Asie-Pacifique	▲ ■	▲ ■ ■	● ▲ ●	■ ■	■ ■	● ● ●	▼ ● ▼ ● ● ■
Sauf Chine et Inde	▲ ■	■ ■ ■	● ● ●	■ ■	■ ■	▼ ● ●	▼ ● ▼ ● ▲ ■
Asie du Sud-Est	● ▲	▲ ■ ●	● ● ●	▲ ■	■ ■	● ● ●	▼ ● ▼ ● ● ▲
Asie du Sud	■ ■	▲ ■ ■	● ▲ ■	■ ■	■ ■	● ● ●	● ● ▼ ● ● ■
Sauf Inde	▲ ■	■ ■ ■	● ▲ ▲	■ ■	■ ■	▼ ● ●	▼ ● ▼ ● ■ ■
Îles du Pacifique			▼ ▼ ▼	■ ■	▼ ▼	▼ ● ●	▼ ● ▼ ● ▼ ▼
Sauf Papouasie-Nouvelle-Guinée		▼ ▼ ▼	● ● ●	■ ■	■	● ● ●	▼ ● ▼ ● ▼ ▼
Asie du Nord et du Centre	▼ ▲	● ● ●	● ● ●	■ ■	▲ ▲	▼ ● ●	▼ ● ▼ ▼ ▲ ■
Sauf Russie	▼ ●	● ● ●	● ● ●	■ ■	▲ ▲	▼ ▼ ▼	▼ ● ▼ ● ■ ■
Pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique	■ ■	■ ■ ■	● ● ■	■ ■	■ ■	● ● ●	▼ ● ▼ ● ■ ■

● En avance ▲ bien placé ■ lent ▼ en recul/stagnant

Source : Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en un temps d'incertitude mondiale, Rapport régional Asie-Pacifique 2009/10 (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.10.II.F.10).

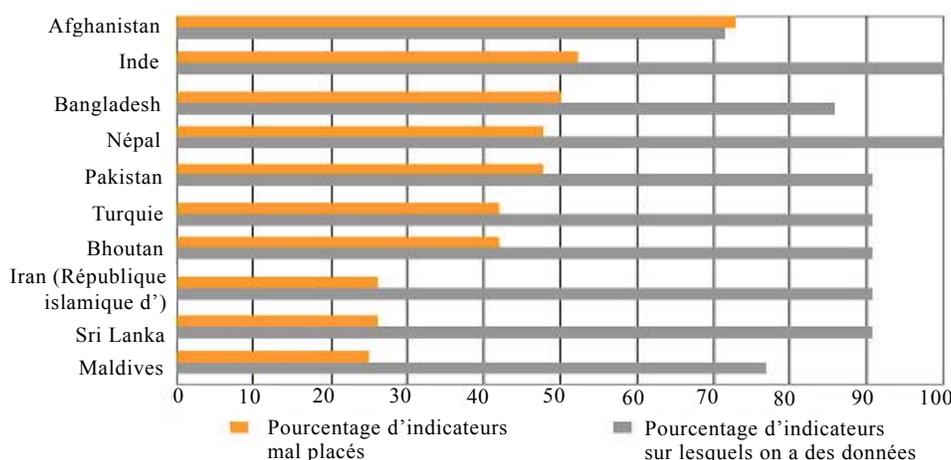
Note: Asie et Pacifique : 55 pays en développement membres et membres associés de la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique.

9. Les progrès vers l'élimination de la pauvreté restent l'une des plus grandes réussites de la région Asie-Pacifique. Entre 1990 et 2005, elle a ramené de 1,5 milliard à 979 millions le nombre de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour – ce qui est d'autant plus remarquable que, pendant la même période, sa population a augmenté de quelque 800 millions de personnes. C'est en Asie de l'Est et notamment en Chine que la pauvreté a le plus diminué.

10. Mais même ces grands progrès ne suffiront pas pour réaliser tous les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. La région Asie-Pacifique a mis longtemps pour réduire la faim, veiller à ce que les enfants des deux sexes atteignent le niveau final du primaire, réduire la mortalité postinfantile, améliorer la santé maternelle et assurer l'assainissement de base. Comme elle comprend les deux pays les plus peuplés du monde – la Chine et l'Inde –, son résultat global pour réduire la pauvreté, comme pour d'autres indicateurs, sera influencé par les leurs.

11. Les données sur l'Asie du Sud et du Sud-Ouest sont exposées dans la figure V. Tous les pays, sauf l'Afghanistan et les Maldives, ont renseigné sur plus de 80 % des 21 indicateurs évalués. Le Kazakhstan et le Tadjikistan sont mal placés pour 50 % des indicateurs – par exemple, leurs progrès sont lents pour la mortalité postinfantile et nuls pour la santé. L'Ouzbékistan est mieux placé mais, pour la pauvreté, il a reculé : de 1998 à 2003, la proportion des personnes vivant en dessous du seuil est passée de 32 à 46 %.

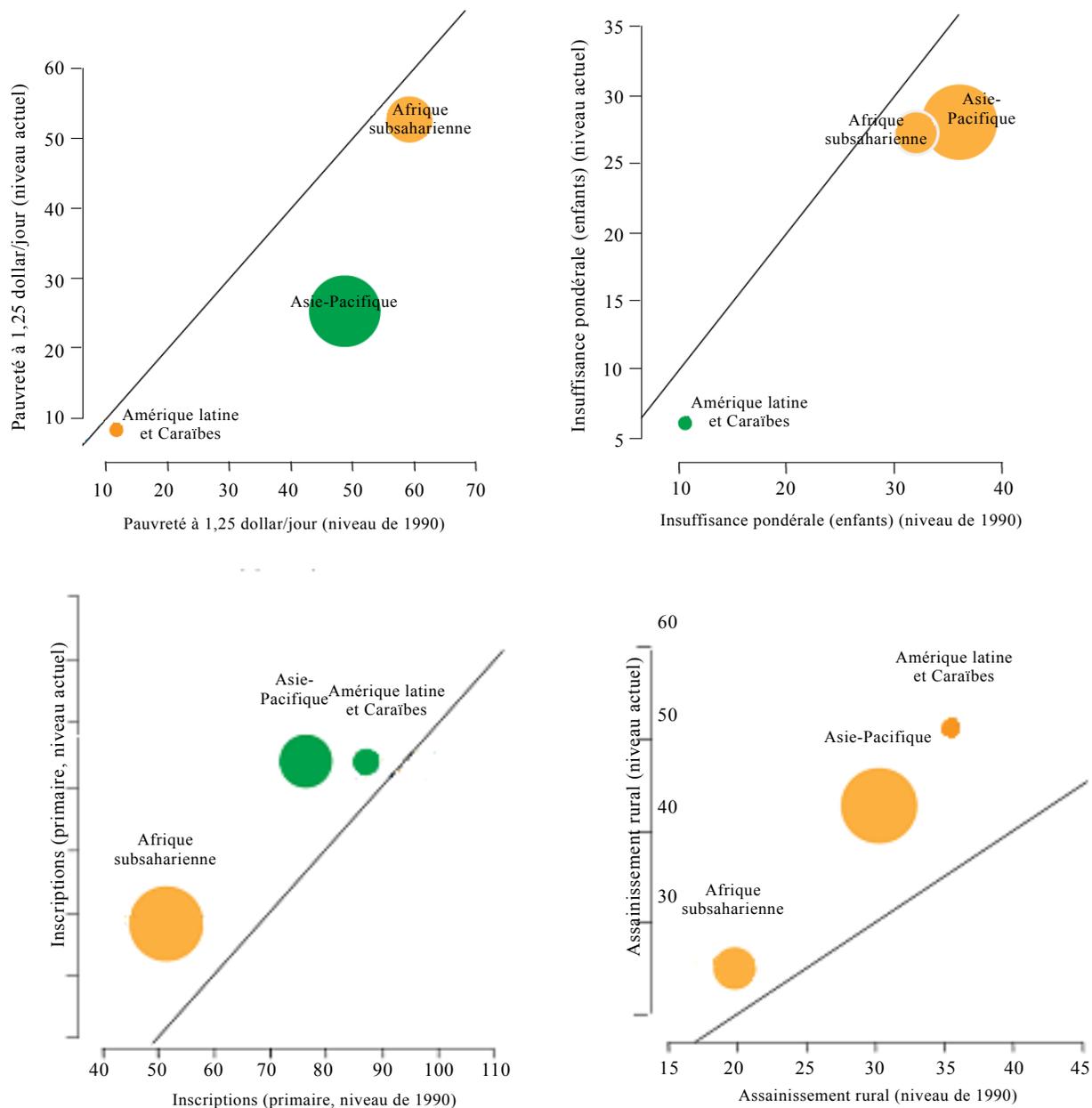
Figure V
Asie du Sud et du Sud-Ouest : proportion des indicateurs signalés pour lesquels les pays sont mal placés



Source : *Achieving the Millennium Development Goals in an Era of Global Uncertainty, Asia-Pacific Regional Report 2009/10, Rapport régional Asie-Pacifique 2009/10* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.10.II.F.10).

12. Dans l'ensemble, la région Asie-Pacifique a fait plus de progrès que l'Afrique subsaharienne mais moins que l'Amérique latine et les Caraïbes. Elle n'est en retard sur la première que pour l'insuffisance pondérale des moins de 5 ans; elle l'est sur l'Amérique latine et les Caraïbes pour la plupart des indicateurs et elle ne s'en rapproche que pour les inscriptions dans le primaire (voir fig. VI).

Figure VI
Comparaison de l'Asie et du Pacifique avec l'Afrique subsaharienne, l'Amérique latine et les Caraïbes



Source : CESAP, *Achieving the MDGs in an Era of Global Uncertainty, Asia-Pacific Regional Report 2009/10, Rapport régional Asie-Pacifique 2009/10* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.10.II.F.10).

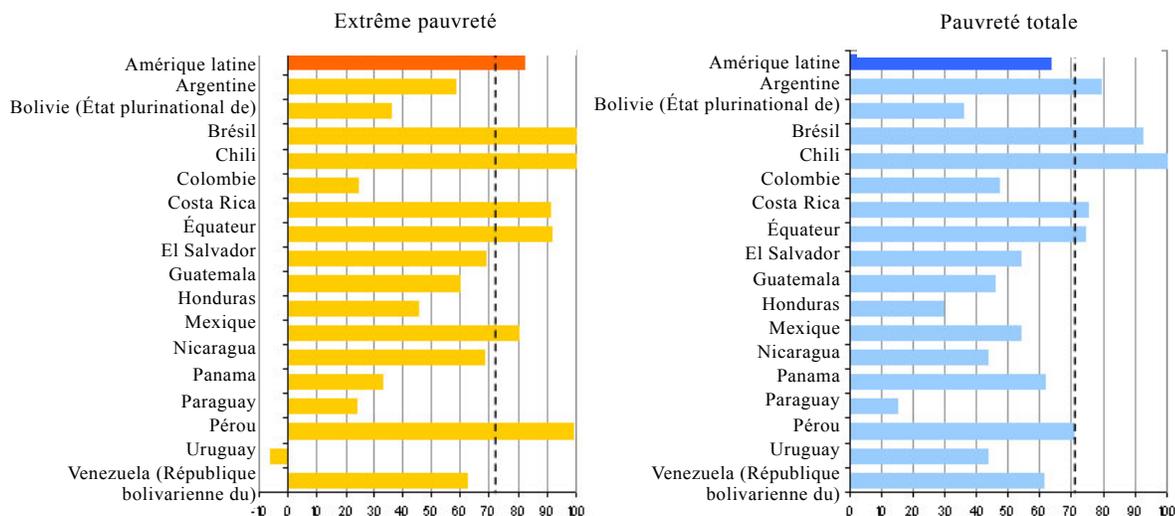
13. Depuis 1990, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont fait de grands progrès vers les objectifs du Millénaire. Les indicateurs de pauvreté se sont bien améliorés dans cette région. En 2008, elle avait déjà fait 85 % des progrès nécessaires pour atteindre la cible de l'extrême pauvreté (mesurée d'après les seuils de pauvreté comparables entre ses pays). De 1990 à 2008, elle y est tombée de 22,5 % à 13,7 % de la population totale, soit de 93 à 71 millions de personnes dans 20 pays. Jusqu'à la crise économique et financière, l'Amérique latine était donc bien placée pour atteindre la cible de réduction de la pauvreté. S'agissant de la lutte contre la faim, les progrès régionaux ont été importants mais trop lents : aux taux actuels, la faim ne sera pas réduite de moitié en 2015. D'autre part, beaucoup de pays n'ont pas réussi à réaliser l'enseignement primaire universel et, au rythme actuel, cette cible du Millénaire ne sera pas atteinte au niveau régional. De grands progrès ont été faits dans les taux de mortalité postinfantile, mais la moitié des pays de la région n'en ont pas fait assez pour atteindre cet objectif d'ici à 2015.

14. Au total, des progrès importants vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ont été faits dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes. Jusqu'en 2008, leur rythme était convenable pour réduire l'extrême pauvreté de moitié et on a un peu progressé pour réduire la faim. Par ailleurs, la région dans son ensemble est mal placée s'agissant de la mortalité maternelle et, malgré leurs progrès, l'accès à l'eau et l'assainissement, notamment en zone rurale, laissent fort à désirer.

15. De plus, le succès global de la région n'y a pas été uniforme et doit être examiné de près. Si certains pays (l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Costa Rica, l'Équateur et le Pérou) ont fait de très grands progrès pour réduire la pauvreté ou ont même atteint la cible en cause, dans d'autres, comme l'État plurinational de Bolivie, le Honduras, le Nicaragua et le Paraguay, l'extrême pauvreté n'a pas diminué à un rythme suffisant pour qu'ils atteignent la cible d'ici cinq ans : il est donc fort douteux qu'ils y parviendront. D'ailleurs, même s'il y parviennent, un plus grand nombre de pays (dont la Colombie, l'État plurinational de Bolivie, le Honduras, le Panama et l'Uruguay) auront encore un taux très élevé d'extrême pauvreté (proche de 20 %, voire supérieur).

Figure VII
Amérique latine et Caraïbes : progrès de la réduction de l'extrême pauvreté et de la pauvreté totale, 1990-2008

(Les progrès sont exprimés en pourcentages)



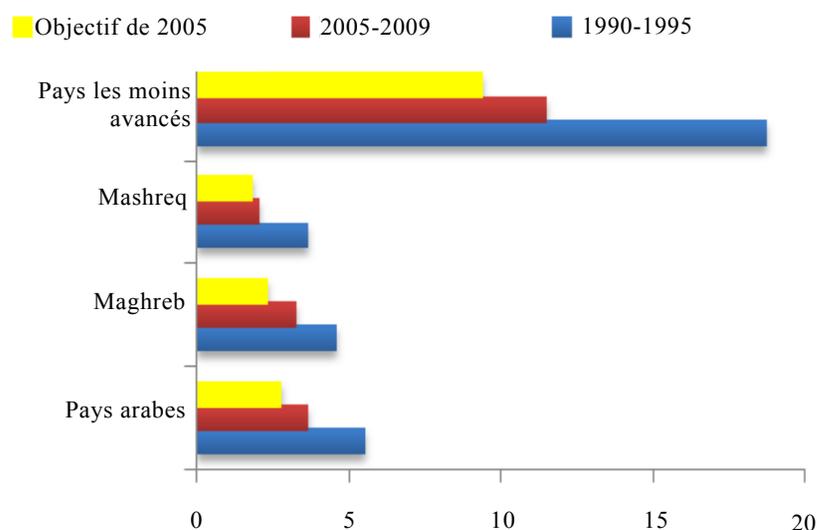
Source : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, d'après des enquêtes publiques menées dans les pays.

16. S'agissant des Caraïbes, les données officielles basées sur les seuils de 1,25 dollar et de 2 dollars par jour indiquent qu'avec un peu plus de 75 % de la population de la sous-région, cinq pays (Belize, Guyana, Jamaïque, Suriname et Trinité-et-Tobago) ont une grande partie de la population extrêmement pauvre : les estimations de la pauvreté fondées sur les seuils nationaux indiquent qu'au tout début du siècle, 88 % de l'extrême pauvreté et plus de 80 % de la pauvreté totale de la sous-région étaient concentrés dans ces cinq pays.

17. Depuis l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement, la région arabe, y compris les 14 États membres de la CESA, ont fait des progrès dans beaucoup de domaines des objectifs, y compris pour la santé et l'éducation. Mais si la plupart des pays de la région sont bien placés pour atteindre la plupart des cibles du Millénaire, les pays arabes les moins avancés et la Palestine ont encore tant de retard qu'ils n'ont guère de chances d'atteindre la majorité des cibles d'ici à 2015.

18. Pour réduire la pauvreté, la région arabe a obtenu des succès surtout en réduisant la proportion des plus pauvres des pauvres : les progrès remarquables de la réduction de la pauvreté constatés pour le seuil de 1,25 dollar ne l'ont pas été pour celui de 2 dollars (fig. VIII). Or une forte proportion de la population de la région est légèrement au-dessus du seuil de 1,25 dollar, donc plus vulnérable aux chocs économiques et aux autres crises.

Figure VIII
Proportion de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour dans les pays et sous-régions arabes

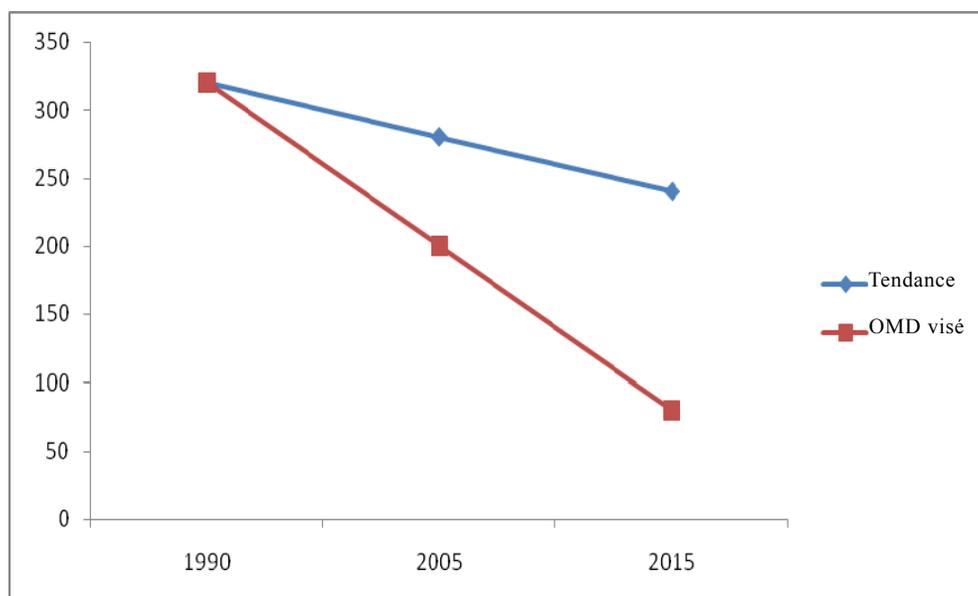


Source : Rapport arabe sur les objectifs du Millénaire pour le développement (en préparation); d'après les données POVCAL de la Banque mondiale (en 2005 parité de pouvoir d'achat) et les estimations du Programme des Nations Unies pour le développement tirées des enquêtes auprès des employeurs concernant l'assurance maladie.

19. D'autre part, la région arabe a beaucoup progressé pour réaliser d'ici à 2015 les taux d'accès, d'achèvement et d'alphabétisation indicatifs de l'enseignement primaire universel et plusieurs pays sont bien placés à cet égard. Les femmes arabes ont aussi progressé vers l'égalité dans l'éducation, l'indice de parité des sexes mesuré par le taux brut d'inscription des filles par rapport aux garçons ayant fortement augmenté à tous les niveaux de 1991 à 2005. Toutefois, bien qu'ayant fait plus de progrès que toutes les sous-régions pour l'enseignement primaire, les pays arabes les moins avancés se heurtent encore au grand problème d'assurer aux deux sexes l'égalité d'accès à l'enseignement secondaire et tertiaire.

20. Pour la mortalité maternelle, les estimations collectives globales de la région arabe, y compris les pays membres de la CESA0, indiquent pour l'amélioration de la santé maternelle des progrès bien plus lents que prévu (réduction de la mortalité maternelle de 75 % d'ici à 2015). C'est notamment le cas de plusieurs pays où des crises humanitaires prolongées, causées par des conflits armés ou des catastrophes naturelles, ont fortement influencé les taux de mortalité maternelle et l'aptitude des États à s'occuper de la santé maternelle. De même, si la région a fait de grands progrès depuis 1990 et n'est pas mal placée pour atteindre la cible qui est de réduire des deux tiers de 1990 à 2015 le taux de mortalité des moins de 5 ans, plus d'un enfant sur 10 décède avant son cinquième anniversaire dans les pays arabes les moins avancés (fig. IX). De plus, dans la région arabe, près de 75 % des décès avant l'âge de 5 ans ont lieu dans la première année de vie.

Figure IX
Taux de mortalité maternelle : tendance estimée et OMD visé



Source : Rapport arabe sur les objectifs du Millénaire pour le développement (en préparation).

21. D'après les tendances actuelles, dans un grand nombre de pays les objectifs du Millénaire pour le développement n'auront pas été pleinement atteints en 2015 dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE). S'agissant de l'objectif 1, l'incidence de la pauvreté est la plus forte dans les pays pauvres en ressources d'Europe de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale. Et si des progrès remarquables ont été faits de 2000 à 2008, les économies émergentes de la CEE ont été fortement éprouvées en 2009 par la crise financière et économique mondiale. En fait, l'Europe émergente et l'Asie centrale ont souffert plus qu'aucune autre région en développement du monde, le produit intérieur brut (PIB) régional ayant baissé de près de 6 % en 2009³.

22. D'après des données récentes de la Banque mondiale, le nombre de personnes pauvres et vulnérables dans ces pays, qu'on s'attendait avant la crise à voir diminuer de 15 millions, a augmenté d'environ 13 millions en 2009. De plus, des augmentations inquiétantes des niveaux de pauvreté relative qui menacent la cohésion sociale ont eu lieu en Europe occidentale et aux États-Unis pendant la grande récession récente et à sa suite. Outre l'incidence plus élevée de la pauvreté relative, de plus en plus de personnes sont prises aux pièges de la pauvreté absolue, caractérisée par de sévères privations matérielles. Environ 60 % de la population pauvre d'Europe de l'Est et d'Asie centrale ne mangent pas à leur faim ou sont mal nourris. Les pays à faible revenu comme l'Arménie, la Géorgie, le Kirghizistan et la République de Moldova ont particulièrement souffert de la crise. Ainsi, non seulement les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le

³ Il s'agit des 7 pays de la CEE d'Europe du Sud-Est, des 12 pays de la CEE d'Europe de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale, et des 10 États nouveaux postcommunistes membres de l'Union européenne.

développement ont été bloqués mais, pour plusieurs indicateurs, il y a eu une forte régression.

23. S'agissant de la mortalité postinfantile dans la région de la CEE, elle est la plus faible du monde et elle tend globalement à atteindre la cible correspondante. Dans les pays d'Europe de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale, son taux a baissé dans certains cas de 50 % depuis 10 ans. Mais, dans les pays d'Europe de l'Est, d'Asie centrale, d'Europe du Sud-Est et même dans certains pays postcommunistes membres de l'Union européenne, ces taux varient encore beaucoup en fonction du niveau socioéconomique ou du lieu de résidence. De même que pour la mortalité postinfantile, seuls quelques pays de l'Europe de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale risquent de ne pas atteindre la cible de la mortalité maternelle.

24. Par contre, le VIH/sida et la tuberculose se révèlent particulièrement inquiétants. L'Europe de l'Est et l'Asie centrale sont la seule région du monde où la prévalence du VIH continue d'augmenter et où le nombre d'infections au VIH nouvellement diagnostiquées dans l'ensemble de la région Europe a doublé depuis 2000. La propagation persistante de formes pharmacorésistantes de tuberculose est fort inquiétante aussi car son incidence a doublé depuis 1990 dans la région de l'Europe de l'Est, du Caucase et de l'Asie centrale. De plus, le manque d'accès à l'eau potable et à un assainissement convenable reste un problème grave dans beaucoup d'économies en transition, surtout les plus pauvres de l'Europe de l'Est, du Caucase et de l'Asie centrale et de l'Europe du Sud-Est, mais inquiétant aussi dans certaines zones rurales des États postcommunistes membres de l'UE. Une cinquantaine de millions de personnes dans plus de 15 pays de la région vivent dans des installations de fortune, plus de 20 millions n'ont pas accès à l'eau potable et jusqu'à 50 millions n'ont pas accès à un assainissement suffisant.

25. S'agissant de l'objectif 8, les économies avancées aptes à fournir une aide publique au développement (APD) sont surtout situées dans deux parties de la région de la CEE : l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord. Des estimations récentes indiquent que, malgré l'engagement pris au sommet de Gleneagles (G-8), les principaux donateurs n'atteindront pas les cibles d'aide publique au développement et de revenu national brut pour 2010; c'est peut-être en partie à cause de la crise financière car l'histoire prouve que ces crises se traduisent souvent par une diminution de l'aide à l'étranger.

3. Tirer les enseignements de l'expérience pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

26. Les analyses des commissions régionales ont montré qu'il serait possible de tirer parti de certains des enseignements qui ont été tirés de l'expérience et certaines des mesures qui ont été prises face à la crise économique et financière mondiale pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Certaines de ces mesures sont exposées dans l'encadré ci-dessous.

Encadré 1

Mesures visant à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement⁴ :

- a) Promouvoir la croissance économique tout en veillant à la répartition équitable de ses bienfaits par des systèmes de protection sociale et en créant des possibilités d'emploi pour les couches vulnérables de la population;
- b) Adopter des plans de développement national fondés sur les objectifs du Millénaire et favorisant l'insertion sociale grâce à l'adoption par les pouvoirs publics de mesures ciblées et en axant les dépenses budgétaires sur les priorités pertinentes;
- c) Maintenir les dépenses budgétaires à un niveau permettant la réalisation des objectifs du Millénaire en augmentant les recettes de l'État et en rationalisant les dépenses des pouvoirs publics;
- d) Étudier les sources de financement novatrices et prévoir notamment des mesures visant à inciter le secteur privé à investir selon des priorités axées sur les objectifs du Millénaire par des initiatives qui mettent l'accent sur la responsabilité sociale des entreprises;
- e) Fournir aux pays en développement et en particulier aux moins avancés une aide publique au développement importante et prévisible;
- f) Trouver de nouveaux moyens de faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire en renforçant la coopération tant Sud-Sud que triangulaire;
- g) Mener à bien les négociations du cycle de Doha pour le développement dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), fondées sur les volets du développement;
- h) Diversifier l'économie en stimulant le commerce intrarégional par la libéralisation du régime des échanges et l'amélioration des transports;
- i) Renforcer la coordination et la coopération régionales afin de s'accorder sur des stratégies visant à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire selon la situation de chaque région, coordonner l'action macroéconomique pour s'adapter constamment à l'évolution de la crise économique et financière mondiale, prévoir et instaurer prudemment des stratégies pour l'abandon progressif des mesures de relance budgétaire;
- j) Réformer le système monétaire international pour le rendre plus stable et plus favorable au développement.

⁴ Ces enseignements découlent des analyses que les commissions régionales ont faites sur la crise économique et financière et ses incidences sur la réalisation des objectifs.

27. Les commissions régionales participent activement au renforcement de la coopération et de la coordination régionales afin d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire. Comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 64/184, elles ont tenu, avec leurs partenaires, des consultations régionales pour préparer la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, qui se tiendra en septembre 2010. En outre, de concert avec les entités compétentes, chacune d'elles évalue dans sa région les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs. La liste de leurs publications et activités préparatoires à la Réunion plénière de haut niveau se trouve à l'adresse suivante : www.un.org/regionalcommissions/MDGs.html.

B. Lutter contre les effets de la crise économique et financière par la coopération régionale

28. Le redressement mondial qui a suivi la crise économique et financière a évolué mieux que prévu mais varie selon les régions. Les mesures sans précédent qui ont été prises et notamment les stimulants fiscaux massifs face au grave ralentissement conjoncturel s'avèrent efficaces. La coordination multilatérale et régionale de ces mesures grâce à la rapidité de réaction du Groupe des Vingt, du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et d'organisations et entités régionales telles que l'Union européenne, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Union africaine, le Conseil de coopération du Golfe, le Groupe de Rio et la Communauté des Caraïbes (CARICOM), ainsi que des banques régionales de développement, entre autres, a été d'une importance capitale pour éviter les pires conséquences de la crise.

29. Face à la crise, les régions ont lancé des mesures et des stratégies coordonnées qui sont décrites dans le rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale en 2009⁵. Parmi ces mesures figurent les entretiens urgents des ministres des finances et de la planification des différentes régions appuyés par certaines des commissions régionales, l'élargissement de l'Initiative de Chiang Mai, le Programme de relèvement européen, l'organisation du Sommet pour l'intégration et le développement de l'Amérique latine et des Caraïbes et l'augmentation du capital des différentes banques régionales et sous-régionales de développement afin de relever les lignes de crédit et d'accélérer les procédures de prêt, entre autres. Toutes ces mesures ont considérablement contribué à la rapidité de la reprise mondiale, régionale et nationale.

30. On reconnaît de plus en plus la valeur et la nécessité de renforcer la coopération, la coordination et la cohérence régionales afin de mettre chaque pays mieux à même de résister aux crises dans une région plus apte à s'en remettre. En effet, dans celles qui ont le mieux résisté à la crise, notamment l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes, l'intégration et la coordination régionales étaient plus poussées que dans les pays d'Afrique subsaharienne, dans certains pays arabes et dans de nombreux pays d'Europe orientale, qui ont été plus gravement touchés. Le commerce intrarégional et la demande intérieure sont des facteurs qui ont compensé, dans une certaine mesure, la baisse du commerce et de la demande mondiales. Cela semble indiquer qu'un moindre degré d'intégration régionale pourrait accroître la vulnérabilité aux chocs extérieurs qui pourrait elle-même nuire

⁵ E/2009/15, p. 10.

à la stabilité et à la durée de la croissance économique. Grâce au potentiel du commerce et de l'investissement Sud-Sud, les différentes régions peuvent atténuer les effets des crises économiques actuelle et futures en élargissant leurs marchés et en utilisant leurs propres moyens de croissance économique.

31. D'autre part, certains faits indiquent que les économies ouvertes et les entités régionales qui étaient fortement intégrées aux marchés mondiaux comme la Chine, le Japon, le Mexique et l'Union européenne ont été plus durement touchées par la crise qui avait commencé aux États-Unis parce qu'elles avaient plus de contacts avec les filières contaminées. Toutefois, ce haut niveau d'exposition et de risque aurait pu être compensé en partie par un cadre réglementaire plus strict et mieux coordonné et par la conclusion, au niveau des institutions régionales, d'accords proportionnels à l'intégration régionale.

32. De fait, la crise semble avoir révélé un certain nombre de faiblesses dans la structure des accords de libre-échange et dans les modèles d'intégration régionale. On peut citer l'Union européenne, qui a tenté de créer une monnaie unique sans établir de système budgétaire commun. En raison de cette lacune, l'Europe face à la crise n'a pas pris de mesures monétaires et budgétaires discrétionnaires suffisantes et son produit intérieur brut a donc baissé plus que celui des États-Unis, pays qui avait subi un choc financier bien plus important mais mieux maîtrisé grâce à une politique macroéconomique énergique. Un autre échec institutionnel a été le désir d'établir un marché des capitaux européen intégré sans mettre en place les accords nécessaires en cas de faillites de banques transnationales. La crise a prouvé qu'il fallait promouvoir la cohérence internationale des normes bancaires, la ferme gestion des risques bancaires et les fonds propres réglementaires sensibles à ces risques.

33. Il importe donc de concilier les avantages de l'intégration régionale et ses risques éventuels par des mesures institutionnelles et réglementaires régionales idoines et s'adaptant continuellement à l'évolution (liquidité, ampleur, complexité) des marchés financiers et commerciaux mondiaux et régionaux.

Encadré 2

Enseignements de la crise économique et financière s'agissant de la nécessité et de la valeur de la coordination des politiques et de la coopération régionales

Pour appliquer les enseignements de la crise économique et financière, les gouvernements des différentes régions doivent continuer de trouver des solutions politiques coordonnées et participatives en s'informant mutuellement. Il importe notamment que ces mesures soient coordonnées pour ce qui suit : a) adapter continuellement les politiques macroéconomiques à l'évolution de la crise économique et financière mondiale; b) échelonner avec prudence les stratégies de retrait progressif des mesures de relance car des stratégies inopportunes ou mal coordonnées pourraient provoquer des déséquilibres s'accompagnant de nouvelles retombées; c) rétablir les flux de capitaux en alliant l'accès aux financements extérieurs à des mesures pour approfondir les marchés des capitaux nationaux; d) éviter le protectionnisme, en particulier entre pays d'une même région; e) renforcer les institutions financières régionales,

promouvoir la capitalisation et une complémentarité accrue avec les banques de développement; f) investir davantage dans l'infrastructure économique et les services de transport et de logistique nationaux et régionaux; g) prendre des mesures orientées vers l'augmentation de la demande globale aux échelons mondial, régional et intérieur; h) étudier les structures, institutions et règles régionales actuelles afin de remédier aux faiblesses que la crise a fait ressortir.

C. Coopération Sud-Sud

34. Depuis plusieurs décennies, la coopération Sud-Sud – à savoir la collaboration technique, politique et économique entre pays en développement – ne cesse de gagner du terrain car elle complète les formes de coopération traditionnelles. Ses principes directeurs – la maîtrise et la souveraineté nationales, la solidarité, l'égalité, le respect et l'intérêt mutuels et l'absence de conditionnalité – la distinguent des formes traditionnelles d'aide au développement.

35. Le Document final de Nairobi entériné par la résolution 64/222 de l'Assemblée générale considère la coopération Sud-Sud d'un point de vue régional en prenant note des divers dispositifs et initiatives d'intégration régionale établis dans les pays en développement, qui se manifestent notamment par la création à l'échelle régionale de marchés communs et la mise en place de réseaux de transport et de communication et de cadres institutionnels et réglementaires. Afin de renforcer et de dynamiser encore la coopération Sud-Sud, compte tenu en particulier des récentes crises financières, alimentaires, énergétiques et climatiques, les États Membres ont demandé aux commissions régionales de jouer un rôle dynamique dans sa promotion, dans le renforcement du soutien technique et politique et dans l'appui à la recherche fourni aux pays de la région.

36. La coopération Sud-Sud est au cœur du mandat des commissions régionales, qui est de promouvoir la coopération et la collaboration régionales en aidant les États Membres à renforcer leurs capacités, à collecter des données et à partager leurs données d'expérience aux échelons régional, sous-régional, intrarégional et interrégional, afin de resserrer les liens entre les pays et de renforcer leurs capacités respectives.

37. Dès leur création, les commissions régionales ont soutenu divers processus d'intégration régionale. Ainsi, depuis 1975, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) fournit des services de secrétariat à l'Accord commercial Asie-Pacifique (APTA). En décembre 2009, les États participants ont conclu deux accords supplémentaires : l'Accord-cadre sur la promotion, la protection et la libéralisation des investissements et l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce. Par-delà le commerce, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) fournit un appui au Sommet, lancé en décembre 2008, pour l'intégration de l'Amérique latine et des Caraïbes, en élaborant les documents de fond destinés à ses sommets et à ses réunions ministérielles sur la politique macroéconomique, le commerce et les changements climatiques, entre autres. De son côté, la CEA – en plus de l'appui qu'elle fournit aux collectivités économiques régionales par son Comité de la coopération et de l'intégration régionales et ses bureaux sous-régionaux récemment renforcés – aide les pays de la région par des données d'expérience sur la mise en œuvre de

programmes de facilitation du commerce et de gestion des couloirs de transit dans la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et évalue les progrès accomplis dans la conception et l'exécution des programmes de facilitation du commerce dans la sous-région.

38. Le Groupe de travail de la sécurité de la circulation routière de la CEE, seul organe intergouvernemental de l'ONU s'occupant de cette question, a fourni à la région un cadre juridique multilatéral pour l'harmonisation générale des codes de la route et pour la reconnaissance mutuelle des certificats des véhicules et des permis de conduire dans la région. La CESA, elle, a continué de fournir à ses pays membres un appui sur les questions d'intégration régionale, notamment la Grande zone arabe de libre-échange, l'investissement étranger direct, les marchés financiers et la gestion de la dette et les mesures d'application des recommandations formulées dans le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement et dans la Déclaration de Doha.

39. Les commissions régionales ont continué d'élargir leurs activités d'aide aux pays pour mieux résister aux multiples crises (alimentation, carburants, finances, changements climatiques, VIH/sida). Comme l'a indiqué en 2009 le rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et domaines connexes (E/2009/15), les commissions régionales ont apporté aux gouvernements un concours organique sur les politiques à mener afin que les mesures prises par les pays soient coordonnées entre régions.

40. Face à l'insécurité alimentaire et aux changements climatiques, la CESAP a continué de renforcer le Centre de recherche agronomique et d'outillage agricole de l'Asie et du Pacifique, institution régionale sise à Beijing et conçue comme centre d'excellence dans le domaine des transferts de technologies agricoles par la coopération Sud-Sud afin de promouvoir le développement de systèmes agricoles durables et favorables aux pauvres. Ce centre complétera les activités du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologies, autre institution régionale de la CESAP, concernant le transfert des écotecnologies et la création de partenariats avec des organisations internationales et des parties prenantes nationales. Changements climatiques : la CEPALC a facilité le renforcement des capacités nationales et régionales pour évaluer les incidences de ces changements et a bénéficié de la participation de plusieurs centres d'excellence de la région. Les États de la CEPALC ont échangé des données d'expérience sur les effets de ces changements pour la région et leurs conséquences pour l'environnement, sur les activités d'atténuation et d'adaptation et sur les possibilités de participation régionale aux grands instruments internationaux visant à atténuer ces effets.

41. Avec d'autres entités, la CEA a favorisé l'utilisation de systèmes d'information géographique dans la lutte contre la pandémie de VIH/sida. Par des activités de formation, de renforcement des capacités et de gestion des connaissances, elle a facilité l'échange de connaissances entre les institutions cartographiques nationales africaines et les spécialistes des systèmes d'information géographique pour surveiller la prévalence du VIH et du sida aux échelons national et sous-national. L'utilisation de plus en plus fréquente des systèmes d'information géographique permet aux gestionnaires nationaux des programmes relatifs au sida d'avoir une vision inédite et plus nette des données programmatiques et épidémiologiques dans certains pays africains et de créer de nouveaux partenariats visant à mieux

comprendre les tendances géographiques actuelles de la propagation du VIH/sida et à mieux utiliser contre la pandémie les ressources nationales limitées.

42. La CESAO a encouragé la formulation de politiques visant à intensifier le recours à l'énergie renouvelable et à faire une place aux réseaux énergétiques (électricité et gaz surtout) dans l'intégration régionale. Elle a fourni à la Ligue des États arabes des services d'appui (eau, énergie et environnement) au niveau régional et facilité les échanges de données d'expérience par des réseaux et associations régionaux tels que l'association des services de distribution d'eau et d'assainissement des pays arabes (Arab Countries Water Utilities Association) et le Réseau arabe intégré de gestion des ressources en eau.

43. En ce qui concerne le rendement énergétique, les cinq commissions régionales ont uni leurs efforts dans le cadre du projet « Rendement énergétique mondial 21 », en s'appuyant sur les données d'expérience et les enseignements tirés des activités menées dans la région de la CEE, afin d'évaluer les sources mondiales et régionales de financement, les politiques nationales de réforme et les besoins de capacité locaux. Les États Membres ont bénéficié d'une assistance technique et de services consultatifs pour la conception et l'exécution de projets d'investissement liés aux fonds d'investissement dans le but d'établir des mécanismes pouvant accélérer la constitution de marchés autonomes à l'appui du rendement énergétique et des sources d'énergie renouvelable et pour faciliter la conformité aux futurs objectifs obligatoires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. La publication *Financing Global Climate Change Mitigation*, à laquelle ont contribué chacune des commissions régionales, a paru.

44. En ce qui concerne les migrations internationales et le développement, les commissions régionales, s'appuyant sur l'expérience qu'en a la CEE, mettent au point un système d'information comportant un inventaire mondial des politiques, des programmes et des normes juridiques et facilitant la création d'un réseau interrégional de centres et d'institutions nationaux et régionaux, ainsi que d'experts d'organisations nationales, internationales et non gouvernementales visant à accroître les connaissances et les échanges de pratiques optimales concernant les mesures à prendre face aux enjeux des migrations et du développement. De plus, les cinq commissions aident les collectivités défavorisées en transformant les points d'accès aux technologies de l'information et des communications en pôles de connaissances organisés en réseau, font participer les bénéficiaires à ces réseaux et transmettent les connaissances utiles dans des domaines tels que l'emploi, l'éducation, la problématique hommes-femmes et la santé. Les activités menées visent à créer des liens entre les partenaires actuels et éventuels au sein du réseau régional de connaissances et à renforcer leurs capacités.

45. Dans nombre de ces domaines du développement, les commissions régionales s'associent à d'autres organismes des Nations Unies et de l'extérieur afin d'aider les pays bénéficiaires à renforcer les capacités nationales et régionales pour tirer le meilleur parti de la coopération Sud-Sud et en maximiser les effets. À cet égard, les États Membres signataires du Document final de Nairobi ont invité l'Organisation des Nations Unies à déterminer les domaines où le soutien à la coopération Sud-Sud produira le plus d'effets. Les organismes des Nations Unies étant appelés à renforcer leur coordination et leur coopération, les commissions régionales s'engagent à poursuivre la mission de coordination que leur a confiée le Conseil économique et social en vue d'accroître l'efficacité de l'appui que le système des Nations Unies

apporte à la coopération Sud-Sud par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale, dont il est question au chapitre II du présent rapport.

D. Problématique hommes-femmes et autonomisation des femmes

1. Examens régionaux de « Beijing +15 »

46. Dans le rapport de la cinquante-troisième session de la Commission de la condition de la femme, le Conseil économique et social a pris note de l'utilité des examens régionaux et des résultats des processus intergouvernementaux au niveau régional pour les préparatifs de la réunion de suivi de « Beijing +15 » et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale⁶. Les commissions régionales ont donc élaboré des rapports d'examen régionaux et tenu quatre réunions d'examen en octobre et novembre 2009, une cinquième réunion qui portera sur la région de l'Amérique latine et des Caraïbes étant prévue au Brésil en juillet 2010. En mars 2010, les perspectives régionales sur les progrès réalisés et les lacunes et difficultés qui subsistent dans l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ont été examinées lors d'une réunion-débat à la cinquante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme.

47. S'il y a lieu de se féliciter des progrès déjà accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, les examens régionaux ont révélé les nombreux problèmes importants qui subsistent dans chacune des régions. Dans celle de la CEA, l'Union africaine a mis en place une politique régionale unifiée relative à la problématique hommes-femmes qui vise à renforcer les politiques nationales et à instaurer un cadre de mise en œuvre harmonisé afin d'accélérer la tenue des engagements en faveur de l'égalité des sexes, que complètent des cadres juridiques sous-régionaux instaurés par les communautés économiques régionales. Un examen des législations est mené dans toute la région afin d'en éliminer les lois discriminatoires. Toutefois, il reste encore à traduire ces engagements en actions dont bénéficieront les femmes sur le terrain. En novembre 2009, à Banjul, lors de la huitième Conférence régionale sur les femmes (Beijing +15), les ministres de l'égalité des sexes et des affaires féminines se sont engagés à renouveler et à intensifier les efforts faits pour mobiliser des ressources, à améliorer les stratégies nationales et à mettre en valeur les ressources institutionnelles, financières et humaines afin d'accélérer la réalisation, de 2010 à 2015, des objectifs du Programme d'action de Beijing et de ceux du Millénaire.

48. Tenue en novembre 2009, la réunion d'examen de « Beijing +15 » pour la région de la CEE a mis en évidence les progrès considérables accomplis dans l'élaboration d'une législation contre la violence sexiste, dans l'amélioration de la situation économique des femmes et dans la création ou le renforcement de dispositifs nationaux pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les obstacles qui subsistent sont la persistance des écarts de salaire entre hommes et femmes, le recours insuffisant à une budgétisation qui tienne compte de la problématique hommes-femmes, le fait que la situation des migrantes et des femmes faisant partie de groupes minoritaires reste difficile et les problèmes de l'application des lois égalitaires. Dans ses conclusions, que les participants à la réunion ont

⁶ Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, Supplément n° 7 (E/2009/27).

approuvées, le Président a présenté plusieurs grandes recommandations soulignant notamment la nécessité d'appliquer effectivement les lois réprimant la violence à l'égard des femmes et visant à lutter contre leur pauvreté en zone rurale et à défendre les droits des travailleuses.

49. Organisée en novembre 2009 dans la région de la CESAP, la réunion intergouvernementale de haut niveau a adopté la Déclaration de Bangkok sur « Beijing +15 » résumant les principaux problèmes et réalisations dans la région. Entre autres réalisations, on note l'augmentation du nombre de pays ayant ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; l'adoption d'une législation réprimant la violence à leur égard; la mise en place de mécanismes nationaux de promotion de la femme; la diminution des inégalités entre les sexes dans l'éducation et la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans de nombreuses stratégies nationales de lutte contre la pauvreté. La Déclaration de Bangkok engage les pays de la région à prendre des mesures précises face à des problèmes tenaces tels que les taux élevés de mortalité maternelle, la persistance de la violence sexiste, les incidences disproportionnées des conflits sur les femmes et les filles, le faible pourcentage de femmes aux postes de direction et de décision dans de nombreux pays et le rang et les moyens insuffisants accordés aux mécanismes nationaux de promotion de la femme. À sa soixante-sixième session, la Commission a adopté la résolution 66/9, intitulée « Mise en œuvre pleine et efficace du Programme d'action de Beijing et ses prolongements mondiaux et régionaux dans la région de l'Asie et du Pacifique », dans laquelle elle a approuvé notamment les textes issus de la réunion intergouvernementale de haut niveau, dont la Déclaration de Bangkok, et demandé le renforcement de la place de la CESAP dans l'appui fourni à cette fin aux membres et aux membres associés.

50. Le Comité sur les femmes de la CESAO a organisé, en octobre 2009 à Beyrouth, la réunion d'examen de « Beijing +15 ». Elle a mis en évidence d'importantes réalisations : amélioration de la santé et de l'éducation des femmes; promulgation de lois sur la famille; réforme et amendement des lois discriminatoires (travail, état civil et code pénal) et adoption de mesures temporaires spéciales pour accélérer l'égalité des sexes. Toutefois, la région de la CESAO continue de pâtir de la faible participation des femmes à sa vie économique et politique et il faut encore s'attaquer globalement à la violence qui les vise, en particulier dans les pays touchés par des conflits. Le Comité sur les femmes a donc adopté une résolution recommandant la poursuite du renforcement des capacités des mécanismes nationaux pour la promotion de la femme et l'augmentation des ressources financières et humaines consacrées aux politiques et programmes visant à réaliser l'égalité des sexes.

51. La onzième session de la Conférence régionale de la CEPALC sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes aura lieu à Brasilia du 12 au 16 juillet 2010. Elle fera le point de l'égalisation des sexes dans le domaine de l'éducation; de l'adoption de lois sur la famille et le travail; du renforcement de la prise de conscience et des engagements au plus haut niveau face à la violence sexiste et au VIH/sida; et de la création de mécanismes nationaux pour la promotion de la femme. La réforme du régime des retraites a été fort bénéfique dans la région, les droits des travailleuses, notamment des domestiques, étant ainsi mieux reconnus. Toutefois, les problèmes de l'autonomisation des femmes y subsistent, notamment sur le plan économique.

52. Vu les ressemblances et les différences entre les régions s'agissant des progrès accomplis et des problèmes qui subsistent, il faudrait s'intéresser davantage aux facteurs sous-jacents tant communs que propres à chacune. Il importe surtout d'étudier et d'éliminer les stéréotypes sexistes et les pratiques et traditions qui entravent la marche de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Dans toutes les régions, les commissions régionales encouragent l'échange de stratégies, de pratiques optimales et d'enseignements tirés de l'expérience afin de promouvoir les normes sociales et les comportements favorables aux objectifs de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

2. Appui régional à la campagne du Secrétaire général intitulée « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes »

53. Les examens régionaux après 15 ans de mise en œuvre du Programme d'action de Beijing ont montré que la violence à l'égard des femmes, atteinte très répandue aux droits de l'homme et obstacle majeur à l'égalité des sexes et au développement, persiste dans tous les pays du monde. Le Secrétaire général a donc décidé en 2008 de lancer à l'échelle du système une campagne pluriannuelle, avec cinq composantes régionales, pour mettre fin à ce fléau.

54. À cet égard, les commissions régionales jouent un rôle crucial dans le système des Nations Unies en aidant les États Membres à élaborer une série d'indicateurs sur les violences physiques et sexuelles. Alliée au renforcement des capacités et au développement des bureaux de statistique nationaux, leur élaboration est fait partie d'un vaste programme qu'appliquent les commissions régionales pour renforcer l'élaboration de politiques et la lutte contre la violence à l'égard des femmes sous toutes ses formes et manifestations.

55. Les résultats d'un travail expérimental de recherche mené dans 12 pays africains en utilisant l'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique que la CEA a élaboré ont confirmé que les pouvoirs publics ont du mal à collecter des données sur la violence à l'égard des femmes. Avec les bureaux de statistique nationaux, le Centre africain pour la statistique a lancé une grande initiative pour utiliser en 2010 des indicateurs de la condition féminine lors du recensement de la population et du logement. En 2008, la CEE a créé une équipe spéciale relevant de la Conférence des statisticiens européens et chargée d'élaborer une liste commune d'indicateurs et une méthode pour mesurer la violence à l'égard des femmes dans les enquêtes sur la population nationale. Un site Web complet sur les statistiques ventilées par sexe et la violence à l'égard des femmes a été créé avec le concours des bureaux nationaux de statistique de la région.

56. À la CEPALC, les activités menées dans ce domaine ont notamment abouti à la mise au point d'un cadre méthodologique visant la création d'indicateurs, la collecte de données et d'informations sur les législations, les programmes et les grandes orientations, et l'analyse des pratiques optimales. Toutes ces informations ont été systématisées par l'observatoire des questions d'égalité des sexes de l'Amérique latine et des Caraïbes dont une section porte sur l'autonomie physique. La CESAP a tenu des réunions d'experts sur les recommandations figurant dans l'étude approfondie du Secrétaire général sur la violence à l'égard des femmes puis mené des études qualitatives sous-régionales sur les traditions et les pratiques culturelles nocives et sur cette violence dans le Pacifique et en Asie du Sud. La CESAO a constitué une base régionale de données sur la problématique hommes-femmes à

partir de sources nationales et internationales. Son Centre de la femme s'est axé sur la violence à l'égard des femmes dans les guerres et les conflits et a jeté les bases de « communautés de savoir » sur son élimination grâce à un forum électronique qui permet aux mécanismes nationaux de partager les pratiques optimales et de s'informer mutuellement.

57. Les commissions régionales testent actuellement dans des pays pilotes de chaque région un module court sur la violence à l'égard des femmes, fondé sur un ensemble d'indicateurs approuvés en 2009 par la Commission de statistique à sa quarantième session. Les résultats de ce projet pilote pourront servir à renforcer les capacités et multiplier les travaux statistiques à l'appui de la campagne contre cette violence.

3. Trentième anniversaire de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

58. En 2009, le trentième anniversaire de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été l'occasion de célébrer sa ratification quasi universelle et les progrès récemment accomplis dans son application aux échelons national et régional. Les commissions régionales ont organisé à cette occasion, avec d'autres organismes des Nations Unies, des manifestations sur les progrès régionaux de l'application de la Convention. Les progrès de sa ratification dans les régions montrent que, dans un milieu où la volonté politique s'allie à une forte prise de conscience de la Convention et des droits de la femme, cet instrument permet de concevoir des lois, des orientations et des programmes pour affirmer l'égalité des sexes et lutter contre la discrimination sexiste.

II. Faits nouveaux dans certains domaines de coopération régionale et interrégionale

A. Questions nouvelles abordées par les commissions régionales lors des sessions ministérielles et autres réunions de haut niveau

59. Aux sessions ministérielles et de haut niveau tenues depuis la session de fond du Conseil en 2009, les commissions régionales ont examiné attentivement la plupart des questions évoquées au chapitre I du présent rapport. Pendant la période considérée, quatre d'entre elles (la CEA, la CESAP, la CESA0 et la CEPALC) ont tenu leurs sessions ministérielles, annuelles ou biennales.

60. Accueillie par le Gouvernement malawien, la quarante-troisième session de la CEA s'est tenue les 29 et 30 mars 2010 à Lilongwe, dans le cadre de la troisième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, de la CEA. Elle avait pour thème principal « Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage en Afrique ». Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont activement participé à son organisation et à ses travaux. Ses débats ont porté sur de multiples questions

touchant l'interdépendance entre la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique, notamment les stratégies de croissance créatrice d'emplois; et les effets de la récente crise économique et financière mondiale sur l'emploi; et le marché du travail en Afrique.

61. Dans la déclaration ministérielle adoptée à l'issue de la session, il est indiqué que cette crise offre aux pays africains l'occasion de réorienter leurs stratégies de croissance et de renforcer dans leurs décisions politiques le lien entre croissance, emploi et réduction de la pauvreté. On a fortement insisté sur la nécessité d'investir plus pour l'agriculture et le génie rural afin de garantir la sécurité alimentaire et d'atténuer la pauvreté; d'instaurer un meilleur climat pour l'investissement privé tant national qu'étranger; de lutter contre le chômage des jeunes et des femmes; et de renforcer les capacités.

62. Accueillie par le Gouvernement de la République de Corée, la soixante-sixième session de la CESAP s'est déroulée à Incheon (République de Corée) du 13 au 19 mai 2010. Son thème était « Relever les défis liés à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : promouvoir un système financier stable et porteur; et croissance verte : technologies et financement pour une croissance économique écologiquement viable ». L'adoption de stratégies de croissance verte par les pays de l'Asie et du Pacifique pour réaliser les objectifs du Millénaire était l'idée-force de la session. Dans la Déclaration d'Incheon, les États ont été invités à adopter ou à renforcer les stratégies de croissance verte qu'exige la crise économique mondiale, et les gouvernements ont été engagés à mettre en place des incitations pour encourager le secteur privé à adopter des pratiques plus écologiques tant dans la poursuite des activités actuelles que pour la mise au point de techniques, de produits et de services durables.

63. En application des résolutions 63/213 et 63/227 de l'Assemblée générale, la CESAP a organisé, en collaboration avec les gouvernements hôtes concernés, deux réunions régionales de haut niveau sur : a) la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, réunion accueillie par le Gouvernement vanuatuan à Port-Vila les 8 et 9 février 2010; b) le Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés, pour la décennie 2001-2010, réunion accueillie par le Gouvernement bangladais à Dhaka du 18 au 20 janvier 2010. À la première réunion, on a examiné les progrès accomplis par les petits États insulaires en développement du Pacifique pour mettre en œuvre la Stratégie de Maurice. À la deuxième réunion, on a fait le point de l'application du Programme d'action de Bruxelles aux pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique.

64. Du 17 au 20 mai 2010 à Beyrouth, la CESAO a tenu sa vingt-sixième session, où ses débats ont été guidés par deux tables rondes sur les jeunes et le renforcement des capacités. La question de la création de son centre de technologie a aussi été examinée en détail. À la première table ronde, les débats ont porté sur un grand nombre de questions ayant trait aux jeunes : la mondialisation, la faim et la pauvreté, l'éducation, l'emploi, les loisirs, la participation intégrale des jeunes à la vie de la société et aux processus de décision, les problèmes intergénérationnels, les technologies de l'information et des communications, la santé, le VIH/sida, la toxicomanie, la délinquance juvénile, les filles et les jeunes femmes et les conflits armés.

65. La table ronde sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles avait pour objet de permettre aux États membres de partager les données d'expérience et les pratiques optimales relatives à la modernisation du secteur public; de réfléchir à la meilleure manière de le faire évoluer face à l'évolution et à la multiplication des attentes de la population et de débattre de mesures pour le moderniser. C'est ainsi que les États membres de la CESA0 ont adopté une résolution demandant que les institutions publiques soient renforcées et dotées de ressources plus importantes pour réaliser les objectifs nationaux de développement.

66. Tenue à Brasilia du 30 mai au 1^{er} juin 2010, la trente-troisième session de la CEPALC a examiné un document qui, intitulé « L'heure de l'égalité : combler les écarts, ouvrir de nouveaux chemins », contenait de nombreuses propositions visant à dynamiser la croissance, à promouvoir la productivité, à favoriser une plus grande articulation territoriale, à créer de meilleures conditions d'emploi et d'institutionnalité du travail et à promouvoir des biens publics et une protection sociale à nette vocation redistributive.

67. Les États membres ont bien accueilli les propositions formulées dans le document. Ils ont demandé au secrétariat de la Commission de définir, avec d'autres intéressés, un ensemble d'indicateurs qui fassent ressortir les spécificités des pays de la région à revenu intermédiaire de manière qu'ils puissent bénéficier des flux d'APD.

B. Cohérence au niveau régional

1. Le Mécanisme de coordination régionale

68. Durant la période considérée et conformément à la résolution 1998/46 (annexe III), dans laquelle le Conseil économique et social a demandé aux commissions régionales d'organiser régulièrement des réunions interinstitutions dans chaque région pour y améliorer la coordination entre les programmes de travail des organismes du système des Nations Unies, chacune d'elles a organisé dans sa région plusieurs réunions du Mécanisme de coordination régionale⁷ dont, suivant l'usage, la Vice-Secrétaire générale a, dans chaque région, présidé les principales.

69. La dixième session du Mécanisme de coordination régionale des organismes des Nations Unies œuvrant en Afrique à l'appui de l'Union africaine et de son Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) s'est tenue les 5 et 6 novembre à Addis-Abeba. De hauts représentants de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, des communautés économiques régionales, de la Banque africaine de développement et d'organismes des Nations Unies opérant en Afrique⁸ y ont participé. Les participants ont pris note de certains des principaux résultats obtenus et des difficultés et obstacles rencontrés par le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et ses groupes thématiques et ont formulé plusieurs recommandations tendant à ce que l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et à son programme NEPAD soit encore renforcé aux niveaux régional et sous-régional par

⁷ Pour plus de précisions sur le Mécanisme de coordination régionale, voir E/2009/15.

⁸ L'Agence de planification et de coordination du NEPAD, organe technique de l'Union africaine, a été créée le 1^{er} février 2010 par l'Assemblée de l'Union africaine pour remplacer le secrétariat du NEPAD.

le biais dudit mécanisme et de ses groupes thématiques. Ils ont encore souligné que les partenaires devaient rajuster leurs activités d'appui à l'Union africaine et au NEPAD, en prenant en compte les plans stratégiques de la Commission de l'Union africaine et de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, afin de promouvoir la cohérence et la coordination.

70. Le Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique continue de progresser dans le traitement des questions transnationales qui nécessitent une action coordonnée du système des Nations Unies en les reliant, selon le cas, au programme général du Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat (CCS) pour la coordination. Il s'emploie actuellement à renforcer davantage la structure des groupes de travail thématiques, qui constituent son instrument opérationnel dans la région. À cet effet, il a décidé de ce qui suit : les groupes de travail thématiques, pour être efficaces, doivent avoir des objectifs nets, des ressources financières et humaines assurées et le temps nécessaire; pour rester actuel, le mandat des six groupes de travail thématiques sera régulièrement revu; un mécanisme sera mis en place pour le roulement de leurs présidents et vice-présidents; des « équipes spéciales », au calendrier précis, seront constituées pour traiter des questions neuves qui nécessitent des Nations Unies une action régionale; les membres du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique devraient être associés à l'analyse et à la rédaction des rapports régionaux, comme celui qui porte sur les objectifs du Millénaire pour le développement, et leur contribution serait dûment appréciée; et les groupes de travail thématiques entreprendraient ensemble des évaluations, des analyses et des activités de sensibilisation, en élaborant des positions communes pour les organismes des Nations Unies au niveau régional.

71. Les 3 et 4 novembre 2009, à la Maison des Nations Unies à Beyrouth, la CESAO a tenu la première réunion conjointe du Mécanisme de coordination régionale pour les États arabes et du Groupe des Nations Unies pour le développement des États arabes du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord⁹. La réunion a examiné les priorités régionales, analysé les enseignements de l'expérience et les difficultés rencontrées dans la coordination des activités communes et défini ce qu'il fallait faire pour renforcer l'action et le rôle des deux organes. Des représentants de haut niveau des organisations régionales, de la Ligue des États arabes et du gouvernement hôte ont assisté à la réunion.

72. La réunion s'est terminée par l'adoption d'une déclaration énonçant trois domaines d'action prioritaire pour la région : a) Déclaration et objectifs du Millénaire pour le développement; b) sécurité alimentaire et changements climatiques; c) les jeunes. On y soulignait aussi qu'il fallait que les organismes des Nations Unies coopèrent avec la Ligue des États arabes et on y préconisait d'envisager, pour cette dernière, un programme cohérent de renforcement des capacités. La CESAO a été chargée de réunir le Groupe de travail thématique sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Par ailleurs, la réunion a demandé que des activités coordonnées soient entreprises sous la direction de la CESAO pour

⁹ Il s'agissait de la treizième réunion du Mécanisme de coordination régionale pour les États arabes, de la douzième réunion du Groupe des Nations Unies pour le développement des États arabes du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord et de la deuxième réunion du Groupe des Nations Unies élargi pour le développement des États arabes du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord.

préparer le prochain sommet arabe du développement économique et social, qui doit se tenir en 2011.

73. La CEE a organisé deux réunions du Mécanisme de coordination régionale pour la région : l'une en octobre 2009 et l'autre en mars 2010. Elles ont donné un nouvel élan à ce mécanisme. On a décidé qu'il tiendrait deux réunions ordinaires par an : l'une, formelle, en automne et l'autre, informelle, au printemps. Elles devraient s'imbriquer de manière à établir une nette relation de complémentarité et à maximiser les synergies entre le Mécanisme de coordination régionale et l'Équipe régionale Europe et Communauté d'États indépendants du Groupe des Nations Unies pour le développement qui devraient donc se réunir à la suite l'un de l'autre au moins une fois par an après avoir concerté leurs ordres du jour par consultations entre les organisateurs. De plus, les réunions du Mécanisme de coordination régionale devraient s'articuler avec celles du Comité de haut niveau sur les programmes de manière à bien coordonner, aux niveaux régional et mondial, les activités de développement du système.

74. Les participants ont également reconnu que le Mécanisme de coordination régionale pour la région de la CEE pourrait créer des groupes de travail thématiques axés sur le fond, pourvus d'objectifs nets et capables d'obtenir des résultats concrets. C'est ainsi qu'on a décidé d'en créer un sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets; il sera présidé par la CEE et le PNUE et il aura pour objectif d'élaborer un plan d'action régional d'adaptation et d'atténuation. Par ailleurs, sur la base d'un premier rapport établi par la CEE et de consultations interinstitutions sur les objectifs du Millénaire, le Mécanisme de coordination régionale pour la région de la CEE a décidé d'élaborer un rapport régional interinstitutions avec le concours de tous les organismes s'occupant de la réalisation des objectifs dans cette région.

75. Les 17 et 18 février 2010, au siège sous-régional de la CEPALC au Mexique, le Mécanisme de coordination régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'est réuni en présence du Secrétaire général de l'Organisation des États américains et de hauts fonctionnaires du pays hôte pour discuter des préparatifs de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement et des problèmes liés aux changements climatiques dans la région. La contribution stratégique du système des Nations Unies à la coopération régionale et au relèvement d'Haïti après le séisme de février 2010 a aussi été examinée.

76. Pour ce qui est des objectifs du Millénaire, le rapport régional interinstitutions intitulé *Millennium Development Goals: Advances in Environmentally Sustainable Development in Latin America and the Caribbean* a paru sous l'égide du Mécanisme de coordination régionale. Dans ce cadre, on a décidé d'élaborer, au premier semestre, deux rapports interinstitutions, l'un sur les objectifs du Millénaire pour le développement et l'emploi, l'autre faisant le bilan des progrès faits dans la réalisation des objectifs. Après avoir entendu un haut représentant du pays hôte présenter les perspectives pour la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les participants ont étudié la manière dont les structures régionales du système des Nations Unies pourraient aider au mieux le pays hôte de la conférence dans son processus préparatoire.

2. Le Mécanisme de coordination régionale et les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement

77. Dans son rapport de 2009 sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et domaines connexes, le Secrétaire général a évoqué l'évolution des relations entre le Mécanisme de coordination régionale et les équipes de directeurs régionaux, désormais dénommées équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement¹⁰. Au cours de la période considérée, celui-ci a défini ses priorités stratégiques pour 2010-2011 en reconnaissant le rôle primordial du niveau régional pour permettre au système des Nations Unies de mieux diffuser les connaissances et les techniques, et notamment de transposer, aux contextes régionaux, sous-régionaux et nationaux, les connaissances de niveau mondial. Il a été recommandé de clarifier, conformément au cadre de gestion et de responsabilisation du Groupe des Nations Unies pour le développement et aux autres accords du Conseil des chefs de secrétariat, les fonctions et les responsabilités des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Mécanisme de coordination régionale pour la fourniture de connaissances et de conseils utiles aux équipes de pays des Nations Unies¹¹.

78. En réponse à cette demande, les commissions régionales ont présenté, sur son invitation, au Groupe consultatif du Groupe des Nations Unies pour le développement, un document précisant mieux les fonctions du Mécanisme de coordination régionale par rapport à celles des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement en matière d'appui opérationnel au niveau des pays, et suggéré des modes précis d'interaction entre le Mécanisme de coordination régionale et ces équipes régionales pour appuyer les activités de développement des pays. Plus précisément, les commissions régionales ont défini comme suit les fonctions du Mécanisme de coordination régionale :

a) Servir de cadre de concertation de haut niveau sur les changements et difficultés stratégiques majeurs rencontrés par les régions et les sous-régions et pour l'interaction entre les régions et le niveau mondial (en établissant un dialogue stratégique associant la Vice-Secrétaire générale, les secrétaires exécutifs des commissions régionales, les hauts responsables des autres organismes des Nations Unies, ceux des organisations régionales extérieures au système des Nations Unies et d'autres partenaires, et en rendant compte au Conseil économique et social par le biais du rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale et le dialogue annuel des secrétaires exécutifs avec le Conseil);

b) Promouvoir la cohérence des politiques adoptées par le système des Nations Unies pour donner suite aux priorités et initiatives régionales (groupes thématiques et groupes de travail du Mécanisme de coordination régionale);

c) Élaborer des réponses politiques régionales cohérentes à certaines priorités mondiales, en jetant sur celles-ci, au niveau mondial, un éclairage régional (réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris ceux du Millénaire; problèmes des changements climatiques; promotion de

¹⁰ L'appellation « équipes de directeurs régionaux » a été récemment remplacée par celle d'« équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement ».

¹¹ Pour de plus amples informations sur le cadre de gestion et de responsabilisation du GNUD et les accords du Conseil des chefs de secrétariat, voir E/2009/15.

l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes; riposte à la crise financière et économique mondiale);

d) Servir de cadre où échanger les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience et procéder à l'analyse interinstitutions et à l'élaboration de cadres normatifs et analytiques interinstitutions concernant les domaines prioritaires ci-dessus (par exemple, évaluations régionales interinstitutions de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région Asie-Pacifique; plans d'action régionaux sur l'égalité des sexes; promotion du programme de croissance verte; régionalisation éventuelle de certaines initiatives lancées par le CCS face à la crise financière et économique);

e) Promouvoir la programmation conjointe pour les questions qui nécessitent des travaux normatifs et analytiques régionaux de la part de plusieurs organismes (par exemple, la feuille de route régionale pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique et la cartographie des programmes régionaux des organismes des Nations Unies établie par la CESAP et les cartographies analogues prévues par la CESAO, ainsi que les orientations recommandées dans les rapports interinstitutions annuels sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes);

f) Promouvoir la collaboration entre le système des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales extérieures (par exemple, le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique avec l'Union africaine et le NEPAD; le Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN); le Mécanisme de coordination régionale et la CESAO avec la Ligue des États arabes; le Mécanisme de coordination régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes avec l'Organisation des États américains);

g) Promouvoir la cohérence des politiques et la programmation conjointe à l'appui des initiatives et efforts régionaux et sous-régionaux (par exemple, le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique à l'appui du NEPAD; le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et les sous-régions à l'appui des communautés économiques régionales; le Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique à l'appui de l'ASEAN; le Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes à l'appui du Sommet de l'unité)¹².

79. Les commissions régionales ont également proposé que le Mécanisme de coordination régionale et les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement s'entraident comme suit : a) concours du Mécanisme aux équipes : les questions régionales examinées aux réunions du Mécanisme pourront alimenter les débats des réunions des équipes. Plus précisément, le Mécanisme pourra communiquer les résultats de ses travaux sur la cohérence des politiques (conclusions des débats de fond, plans d'action régionaux, orientations et recommandations pratiques) aux équipes, qui les examineront en même temps que les politiques des pays. Il pourra aussi travailler avec les équipes afin d'aider le développement national en intégrant au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au

¹² Voir, par exemple, *Striving together: ASEAN and the UN* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.09.II.F.3).

développement les éléments pertinents des programmes régionaux et sous-régionaux; b) concours des équipes au Mécanisme : réciproquement, les équipes régionales pourront communiquer les données d'expérience nationale (s'agissant des pratiques optimales ou des difficultés rencontrées) au Mécanisme de coordination régionale, qui en tirera des enseignements régionalement utiles. Ceux-ci pourront ainsi être plus largement diffusés, servir à de nouveaux travaux analytiques et normatifs et mener au renforcement de la convergence des politiques régionales. Ces propositions des commissions régionales doivent être bientôt examinées plus avant par le Groupe consultatif du Groupe des Nations Unies pour le développement.

C. Amélioration de la coopération interrégionale entre les commissions régionales

80. Depuis la présentation du dernier rapport, les secrétaires exécutifs ont tenu trois réunions ordinaires visant à renforcer la coordination et la collaboration entre les commissions : la première, en juillet 2009, en marge de la session du Conseil économique et social; la deuxième, en octobre 2009, à New York, en marge de leur dialogue avec la Deuxième Commission de l'Assemblée générale; et la troisième, en janvier 2010, à Beyrouth, sous la présidence du Secrétaire exécutif de la CESAO. Plusieurs des grandes questions abordées dans le rapport figuraient à l'ordre du jour de ces réunions, en particulier les efforts coordonnés des commissions régionales visant à renforcer la cohérence de l'action du système des Nations Unies aux niveaux régional et mondial ainsi que les contributions de fond et les perspectives régionales apportées par les commissions régionales face aux problèmes mondiaux touchant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, les changements climatiques et le suivi continu des effets de la crise économique et financière et des crises antérieures, telles que la crise alimentaire et énergétique, dans chaque région. Ces questions ont été examinées d'une façon ou d'une autre dans le cadre de la concertation entre les secrétaires exécutifs et, d'une part, le Conseil économique et social et, de l'autre, la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, en juillet et en octobre 2009, respectivement.

81. D'autre part, lors d'une manifestation organisée à Copenhague en marge de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, les secrétaires exécutifs ont lancé la publication commune des commissions régionales qui contenait une évaluation de leurs effets et une description des mesures d'adaptation et d'atténuation prises dans les différentes régions¹³. Cette publication faisait suite à une autre publication commune des commissions régionales qui contenait une évaluation des effets de la crise financière et une description des mesures de riposte prises dans les différentes régions; parue en juin 2009 en marge de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, elle a été largement diffusée par la suite en 2009 aux réunions du Conseil économique et social¹⁴. Une autre publication commune importante des commissions régionales, lancée en décembre 2009, décrivait la coopération interrégionale entre les commissions en vue d'aider leurs pays membres à améliorer l'efficacité énergétique.

¹³ Voir www.un.org/regionalcommissions/climatechange.html.

¹⁴ Voir www.un.org/regionalcommissions/crisis.html.